Côte d'Azur

nice-matin
Mercredi 8 novembre 2017

Les maires de la Roya de nouveau devant la justice

Les cinq élus de la vallée étaient assignés au tribunal administratif de Nice pour défendre leur arrêté anti-poids lourds pris le 1er septembre. Retour à la case départ pour deux d'entre eux

Cinq maires non loin de la barre. Au nom d'habitants qui en ont marre.

Les premiers magistrats de la Roya étaient convoqués au tribunal administratif de Nice, hier, après que le préfet des Alpes-Maritimes a demandé la suspension de leur arrêté anti poids lourds – interdisant aux camions de plus de 19 tonnes de traverser leurs communes. Une redite pour deux d'entre eux – le Fontanais Philippe Oudot et le Breillois André Ipert – appelés à défendre une première mouture de l'arrêté durant l'été. Une nouveauté pour les trois autres, qui assument avoir (en partie) pris une telle mesure par solidarité. Et solidaires, les habitants de la vallée l'ont également été *(lire ci-dessous)*. Venant par centaines témoigner de leur soutien lors de l'audience. Et assister ainsi à une guerre des chiffres… et de priorités. D'un côté: la défense des intérêts de la Roya. De l'autre, la défense d'intérêts économiques, pourrait-on schématiser.

En soutien aux cinq maires de la Roya, de nombreux élus – issus de divers bords politiques – étaient présents pour assister à l'audience du tribunal administratif. (Photos Cyril Dodergny)

Route dangereuse

« Tout le monde s'accorde sur une chose: la circulation sur cette route est dangereuse », amorce l'avocat des cinq communes, Maître Joël Blumenkranz. Ajoutant que rien ne saurait prévaloir sur la sécurité publique et l'intérêt général. Pas même la liberté de commercer. D'autant, avance-t-il, que l'interdiction de circuler pour les routiers n'est *« pas générale et absolue »*. Et la solution, selon lui, est toute trouvée: l'autoroute.

S'appuyant sur un rapport rédigé par la gendarmerie, il assure que le trajet Vintimille-Cuneo se fait en 2h03 par la Roya. En 2h42 en passant par l'autoroute… tout en assurant la sécurité des routiers eux-mêmes.

De son côté, l'avocat des vingt et un transporteurs italiens, Sylvain Salles, se veut des plus pragmatiques. Désireux de se débarrasser de *« l'émotion »* que cristallise le sujet. *« Il y a un problème sur la route en tant que telle. Mais pas sur les poids lourds,* avance-t-il, mentionnant des chiffres de la société italienne des routes, l'Anas. Selon laquelle la fréquence de tels camions sur la RD6204 serait de… quatre par jour. Fou rire dans la salle. L'avocat reprend. *« La déviation par l'autoroute n'est pas un contournement autour de l'agglomération. Elle représente 64 % de plus en kilomètres! C'est une atteinte sévère au transport. »*

Une défense pas tellement éloignée de celle de la préfecture. *« Il s'agit d'un dossier où les motivations sont absentes. Il n'y a pas d'éléments techniques concernant les risques. Pas d'éléments qui témoignent d'accidents de poids lourds graves. Mais la liberté de circulation, elle, est gravement entravée »*, expose-t-on. Précisant que les communes de Saorge et de La Brigue n'avaient pas à prendre cet arrêté – dans la mesure où elles ne sont pas traversées par la route concernée.

Au grand étonnement du juge, le syndicat national des transporteurs routiers dans le département est également représenté. En vue de donner raison aux maires. *« Le président a envoyé une lettre au préfet dans laquelle il affirme que des poids lourds sur cette route représentent un véritable danger »*, souligne maître Eric Borghini. Délivrant ses propres chiffres. *« Le trajet par l'autoroute coûte 78 euros de plus. Soit 0,09 euro par paquet de ciment! »* Et de conclure que les maires se sont simplement montrés responsables. Au terme de l'audience, André Ipert, l'édile de Breil, exprime son *« regret que le préfet n'ait pas été de [notre] côté. Le premier arrêté a été suspendu au motif que nous n'étions que deux. Maintenant on nous dit que nous sommes deux de trop! »*, ironise-t-il. Ne reste plus qu'à entendre l'avis du juge. Qui rendra son ordonnance dans moins de deux jours.

ALICE ROUSSELOT
arousselot@nicematin.fr

Union sacrée

Outre les habitants de la vallée – venus en masse – de nombreux élus étaient présents pour apporter leur soutien aux cinq maires et aux membres de leurs équipes municipales. Tous partis politiques confondus. On pouvait notamment apercevoir la députée de la 4e circonscription Alexandra Valetta-Ardisson (LREM), la conseillère régionale Laurence Boetti-Forestier (Modem), les conseillers départementaux Valérie Tomasini et Francis Tujague (PC), ainsi que le président de la Communauté d'agglomération de la Riviera française, Jean-Claude Guibal (LR). L'ensemble des élus de la Carf s'étant prononcé en faveur d'un tel arrêté, via l'adoption d'une motion de soutien lors du dernier conseil communautaire.

Le chiffre

5 C'est le nombre de contrôles inopinés que les maires de la Roya et leurs adjoints ont effectué depuis que les panneaux d'interdiction pour les camions de plus de 19 t ont été apposés, le 12 octobre.

Plus de deux cents riverains présents au rendez-vous

Elus et riverains sont pour la plupart venus en bus.

L'invitation circulait sur les réseaux sociaux depuis plusieurs jours. Pour venir soutenir les maires de la Roya dans leur combat judiciaire, des bus ont été affrétés pour rallier le quartier du port, à Nice. Il suffisait de s'inscrire auprès des mairies pour en bénéficier.

Deux cars se sont ainsi mis en route au petit matin, au départ de Breil et de Tende. Remplis de riverains prêts à prendre sur leur temps de travail pour défendre leur qualité de vie. Leur Roya. *« Il y a de plus en plus de camions dans la vallée. Cela devient invivable*, soufflent Laurent et Violaine, de Breil. *Tout tremble. Il faut faire son signe de croix le matin avant de traverser. En plus, ces camions viennent du nord-est de l'Europe. Ils n'apportent rien à l'économie locale. »*

« Les gens s'en fichent »

Photo à l'appui, Laurent montre que les camions se déportent souvent sur l'autre voie. Que des traces de pneu émaillent le bitume – parfois à quelques dizaines de centimètres des maisons. *« On en a vraiment marre. On lève le poing depuis des années. Mais on s'est souvent fait insulter. Les gens s'en fichent parce que c'est une petite vallée… »*

Martine et José ont quant à eux une résidence secondaire à Fontan. Et craignent pour l'avenir de la commune. *« Même quand les camions passent à vide on les entend. Or quand on vient à la nature, c'est pour se reposer. Alors si le bruit continue, les gens s'en iront. »*

Et puis il y a, bien sûr, la question de la sécurité. Que le couple résume simplement: *« Nous avons des enfants, des petits-enfants. Avec le trafic qu'il y a, on ne peut pas les laisser aller chercher le pain tout seuls. »*

À quelques mètres d'eux, un Italien raconte à des amis combien il appréhende, à chaque fois, le fait de prendre cette route. Par peur de se retrouver face à un camion. Tandis qu'un autre souligne – presque sans humour – que *« pour une fois dans la Roya, il y a unanimité »*.

Christophe, propriétaire d'une maison à Vievola regrette pour sa part que la question de la pollution ne soit presque jamais évoquée. Selon lui, *« toucher au porte-monnaie des transporteurs ne suffit pas. Il faut immobiliser les camions et les forcer à faire demi-tour »*.

Une habitante conclut: *« Si nous ne sommes pas entendus, ce sera un choc… »*